

PROJET DE REGIONALISATION

Discours prononcé par M. Rachid Es semmar lors de la réunion tenue au Conseil national de l'Ordre des pharmaciens le 4 décembre 2019 à Rabat.

Mesdames et messieurs chers collègues et amis ,

Je souhaiterais de prime abord exprimer mes vives remerciements à notre Président Mr Hamza Guédira pour les efforts inlassables qu'il n'a cessé d'investir pour faire aboutir le cahier revendicatif de la profession ! j'en parle en connaissance de cause pour l'avoir accompagné en tant que comité des personnes ressources en l'armant aux moyens de documents, analyses, études dans le domaine juridique, réglementaire, économique, fiscale et professionnel et plus auprès de l'ensemble de l'appareil décisionnel de l'état que ce soit Messieurs le chef du Gouvernement, le ministre de la Santé, le ministre de l'Intérieur, le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement, les Gouverneurs des



grandes villes ,les directeurs dont celui de la DMP, etc. Les résultats sont là pour avoir pratiqué à juste titre la politique de non-rupture celle de la main tendue et du dialogue pérenne !

- Promulgation de la pharmacopée de référence,
- Retour au giron du monopole pharmaceutique des dispositifs médicaux,
- Rappel par circulaires pour confirmer la légalité du circuit des médicaments !

Certes nos ambitions sont démesurées et les attentes surtout sur le volet économique où la profession est saignée à mort sont d'une urgence incommensurable ! Aussi nous avons été plus que surpris de relever l'acceptation en Conseil de Gouvernement du projet de texte sur le conseil de l'Ordre sans que la profession ne soit apparemment ni impliquée, ni consultée ou avisée !

Les lignes rouges établies par nos soins et explicitées à nos interlocuteurs dans les versions antérieures sont nées peuvent se résumer de la sorte :

- Une représentativité dans la transparence et la démocratie par vote personnel direct et obligatoire,
- Une régionalisation effective calquée sur celle arrêtée politiquement à savoir 12 régions y compris nos provinces sahariennes,
- Une autonomie une indépendance et un pouvoir décisionnel direct sans tutelle du SGG ou de l'obligation de la publication dans le bulletin officiel,
- Un conseil de l'Ordre fort qui regroupe exclusivement le secteur privé !

Malgré la réclamation écrite de notre président auprès de l'ex- ministre de la Santé seule la lettre d'accompagnement lui a été transmise sans ampliation du texte du projet ! C'est seulement suite à sa publication sur le site du SGG que nous avons pu prendre enfin connaissance de son contenu !

A sa lecture nous nous retrouvons face à un dilemme

Premier cas de figure :

Les lignes rouges arrêtées et explicitées auprès des décideurs n'ayant pas été levées nous sommes censés par principe tenus de rejeter ce texte assimilé à une vraie calamité pour notre profession ! Toutefois prononcer le rejet ne règle rien car le texte a été adopté en conseil de Gouvernement et est censé suivre une procédure incontournable commission juridique, sociale du parlement , assemblée plénière pour le vote avant sa transmission auprès des conseillers pour étude et vote et en dernier lieu approbation en conseil des ministres !

Pour qu'un texte soit retiré d'un tel circuit, il faudrait convaincre les donneurs d'ordre initiaux SGG et ministère de la Santé de l'inadéquation du projet retenu par rapport à la problématique du terrain et fournir un texte de rechange !

Une démarche hasardeuse sans certitude de concrétisation confirmée car il est plus qu'évident les deux ministres ne vont sûrement jamais se dédire !

Deuxième cas de figure :

Procéder aux amendements du projet par une lecture collective et en comité restreint pour plus d'efficacité et de rendement tout en tenant compte du consensus le plus large pour l'ensemble des propositions émanant de la base et des organismes professionnels toutes tendances confondues !

Il y a lieu toutefois de ne perdre de vue que malgré la bonne volonté et l'engagement des uns et des autres à produire les amendements les plus judicieux et les plus pertinents nous partons à la pêche car nous n'avons aucune certitude de l'acceptation de ces propositions auprès de tout le circuit assez lourd et pleins d'embûches cité plus haut !

D'autre part amender le texte c'est nous mettre en porte à faux en acceptant le contenu que l'on réfute !

QUE FAIRE ?

On ne peut jouer avec le feu, et à mon humble avis je miserais sur les deux démarches tout en me focalisant sur les propositions d'amendements et la bataille à engager sur le terrain pour convaincre et justifier tous les travers relevés dans un texte censé régler la crise que notre profession endure malgré elle et non l'aggraver !

La langue arabe étant la langue officielle, nous devrions nous canaliser sur la version arabe du texte pour plus de compréhensions de la part des représentants de la nation !

Cette bataille sera à mener par nos élus et représentants sur la base d'un document de travail unifié ayant reçu le consensus le plus large de tous pour parler d'une seule et même voix sous l'égide du conseil national et de son président !

Les travers du texte relevés avec stupeur par l'ensemble c'est l'adjonction d'un comité scientifique

de consultation formé en majorité d'enseignants désignés payés par l'administration qui incarnera la hiérarchie véritable et videra la présidence du conseil de toute autonomie et d'indépendances de décisions !

Pour bien assimiler l'aberration et à titre de comparaison il existe à l'échelon du ministère de la Santé une commission consultative des autorisations de mises sur le marché qui délivre des AMM et pour avoir assumé en tant que membre permanent de cette commission la conformité technique en tant que LNCM je n'ai jamais vu un seul ministre de la Santé et j'en ai connu sept, aller à l'encontre des avis de cette commission dans les deux sens bien qu'elle soit simplement consultative !

C'est dire que cette adjonction que nous réfutons compliquera la donne

En fait l'image que nous reflétons envers l'administration est celle d'une profession immature, désorganisée et ingérable ! Nous ne récoltons que ce que nous semons de par nous même ! Les désaccords frontaux étalés sur les réseaux sociaux sans aucune pudeur ou retenue entre organismes ordinaires et syndicaux ainsi que l'unique sit-in devant la SGG une première dans les annales, a acculé l'administration dans ses derniers retranchements et sa réponse ne s'est pas fait attendre : une mise sous tutelle à partager avec les enseignants de la faculté !

je ne vise personne et ne jette la pierre à personne car l'implication directe par nomination, de fonctionnaires pour lesquels j'ai le plus grand respect j'en ai été moi-même auparavant, ne réglera absolument rien bien au contraire ! S'impliquer dans la gestion d'une profession nécessite la maîtrise des subtilités et méandres du terrain ! Est-ce le cas ? D'autre part, ces derniers ne seront pas choisis parmi les anges du paradis mais à la lecture des médias, et c'est eux qui le disent pas moi, certains dossiers de corruption sont invoqués ! Notre profession regorge de ressources humaines intègres et de compétences qui ont fait leurs preuves et à ce titre je vous rappelle le passage de feu Si Gues-sous au ministère des Finances, de Madame Nouzha Skalli au ministère de la Famille et de la Solidarité, sans compter les Présidents qui ont assumés la charge du Conseil National avec brio tel Mr Kamal Mernissi, Mr Mokhtar Tazi, feu Saad Zniber, Mr Abdeslam Al Asri, etc.

POUR CONCLURE :

Rien ne justifie une telle approche formulée par ce projet de texte, mais à nous de prouver le contraire ! il est indéniable que tant que le devenir et la viabilité économique de la profession officinale sont mis en équation hypothéquant l'avenir, nous serons toujours confrontés à des dérapages et des dysfonctionnements qui touchent l'éthique et la morale !

Nous n'aspérons qu'à vivre décemment de notre métier suite à des études longues difficiles et très sélectives !

J'appelle au dialogue avec nos partenaires de l'administration et aux dialogues entre nos instances ordinaires et syndicales

Nous avons besoin d'un conseil de l'Ordre pour réguler nos valeurs et non d'un conseil des pharmaciens !

L'histoire se répète puisque nous sommes confrontés à la même situation vécue pour le projet du Code du médicament et de la pharmacie ! À nous d'en tirer les leçons en nous épargnant les mêmes erreurs et en nous unifiant pour le bien de tous !

Le choix me paraît très clair et évident s'unir pour survivre ou s'isoler pour mourir

Attelons nous au travail

Rachid Es semmar

Coordination du comité des personnes ressources